

## Charte de partenariat Du Congrès HOPE

L'association Congrès HOPE organise un congrès de formation autour de **l'interdisciplinarité et du handicap tous les deux ans.**

Ce congrès a pour objectif de réunir tous les étudiants en santé autour de l'expertise et du savoir des patients atteints d'un handicap, dans le cadre de trois jours de formation.

Pendant les formations organisées par le Congrès HOPE, ce sont les patients qui ont la parole au travers des associations de patients.

En signant la charte de partenariat, **L'ANEPF** devient partenaire du congrès **et donc l'un des acteurs de ce rassemblement historique.**

La charte de partenariat des étudiants en santé lie la **L'ANEPF** au Congrès HOPE et constitue un engagement réciproque des deux signataires.



Notre projet :

- Organiser un rassemblement d'étudiants dans le champ de la santé.
- Promouvoir l'exercice pluri-professionnel et l'inter-professionnalité en santé et l'ouverture d'esprit dans le soin.
- Faire naître une réflexion active sur l'accompagnement du handicap.
- Former les étudiants (en termes de connaissances et de compétences) sur les problématiques liées aux situations de handicap, par des intervenants professionnels, patients experts, formateurs et chercheurs.
- Promouvoir le travail des associations de patients et la collaboration des étudiants et professionnels avec celles-ci.
- Proposer des pistes de réflexion concernant l'évolution du système de santé français à travers l'élaboration de débats et d'échanges.

## Charte de partenariat Du Congrès HOPE

Par la présente, l'association **L'ANEPF soutient officiellement le projet du Congrès HOPE auprès de ses membres et lors de ses événements.**

Le Congrès HOPE **s'engage à respecter les valeurs et à promouvoir l'engagement de l'ANEPF** dans l'interdisciplinarité et la prise en charge du handicap lors de sa communication et de la tenue du congrès.

Les deux associations signataires s'autorisent à partager leur logo et à se soutenir dans le cadre strict du projet présenté dans la charte de partenariat.

*Ce document peut être rendu public dans le cadre d'une campagne de communication de l'un ou des deux signataires.*

**Date :**

**Président du Congrès HOPE**  
Ludivine LAVOIE

**Président de la L'ANEPF**  
Robin IGNASIAK

**Vice-Président à la communication  
aux filières de santé**  
Pierre-Adrien LIOT

